

Le Maire,
Maurice BATTAS

Envoyé en préfecture le 15/11/2019

Reçu en préfecture le 15/11/2019

Affiché le 15/11/2019

ID : 022-200056703-20191112-DB20191104B-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR



N°2019-11-04b

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf le douze Novembre à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 4 Novembre 2019, se réuniront en séance publique sous la Présidence de Monsieur Maurice BATTAS Maire de Pordic.

ETAIENT PRESENTS : Maurice BATTAS, Jean Luc BERTRAND, Monique LE VEE, Alain JOUANNY, Loïc TARDY (arrive au point 4) Jean Claude QUETTIER, Marie Claire HOURDEL, Florence LE CORVAISIER, Marie Pierre COLLIN, Louis EOUZAN, Isabelle DESFEUX, Yves LAMOUR, Guénaëlle GEOFFROY-COADCIC, Pierre Anne LE GOFF, Annie GOUEZEL, Guy RUSELLE, Brigitte MANON, Jeanine CLOAREC, Michel CHEVE, Noëlla CONNEN, Evelyne LE GUEN, Philippe PLESSIX, Robert ROLANDO, Michèle CARMES, Yannick GUILLOU, Claudine ADAM, Emmanuelle EOUZAN (COTTIN), Françoise MICHEL, Joël DE FONTENAY, Yvon SOULABAIL, Gilbert MALLEDANT, Laetitia MORIN, Pascal URO, Nathalie LONCLE, Nelly MORO, Patrick DELAMARRE, Nicole LE LANNO, Martine BOSCHER, Guylaine TUDOT.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :

Mme BLOT LE POTIER donne pouvoir à Mme Michèle CARMES, Joseph LE POTTIER donne pouvoir à Jean Luc BERTRAND, Andrée VIOUGEA donne pouvoir à Robert ROLANDO, Ollivier LE DU donne pouvoir à Laetitia MORIN, Remy LE GRAND donne pouvoir à Claudine ADAM.

ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ (E.S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Annie GOUEZEL

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 44

4) Présence médicale à Pordic :

Rapporteur : Monsieur Alain JOUANNY, Premier Adjoint au Maire chargé de l'administration générale.

b) Information : acquisition du bien de la SCI Hippocrate via DIA :

L'ensemble immobilier du 14 rue de la Poste accueille en location au sein d'environ 600 m2 plusieurs professions de santé dont trois médecins généralistes.

L'une des activités paramédicales a annoncé libérer fin 2019 son local. Or ce dernier est tout à fait à même d'accueillir un nouveau médecin.

L'ensemble immobilier, propriété de la société civile immobilière Hippocrate, était en vente et a trouvé un acquéreur (qui n'est pas un acteur de la santé) au prix de 750 000 € net vendeur.

Envoyé en préfecture le 15/11/2019

Reçu en préfecture le 15/11/2019

Affiché le

ID : 022-200056703-20191112-DB20191104B-DE

Le Maire, convaincu de l'importance pour la Ville de maintenir une offre médicale sur son territoire et dès lors qu'il aura le soutien du Conseil Municipal sur cette politique, entend user du droit de préemption communal pour faire l'acquisition du bien.

Le service des domaines a estimé le bien à 750 000 € avec une marge de négociation de 10%.

Les propriétaires de la SCI ont affirmé adhérer au projet municipal et donné préférence à une acquisition de leur bien par la Ville au prix de 730 000 € net vendeur (contre 750 000 €) le Maire annonçant la réalisation de travaux en 2020 (environ 20 000 €) pour améliorer le confort et les économies d'énergie de l'ensemble immobilier.

Le Conseil Municipal prend acte :

- De l'acquisition du bien de la SCI Hippocrate via déclaration d'intention d'aliéner.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Maurice BATTAS.

